



CAMEROON RADIO TELEVISION

COMMUNIQUE N° 00007 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RF DU  
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°  
004/DC/CRTV /CIPM/2024 DU 19 MARS 2024 POUR LA SECURISATION DU  
SYSTEME INFORMATIQUE DE LA CRTV, - EXERCICE 2024.

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, l'entreprise AFREETECH, BP : 35 107 Yaoundé tél. : 673 80 81 42/ 673 80 81 48, est déclarée attributaire de la Demande de Cotation N°004/DC/CRTV/ CIPM/2024 du 19 mars 2024 pour la sécurisation du système informatique de la CRTV - exercice 2024, pour un montant TTC de F CFA 15 013 575 (quinze millions treize mille cinq cent soixante-quinze).

Les prestations objet ladite Demande de Cotation seront exécutées dans un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué, à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II, pour en recevoir notification.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation. Le présent communiqué tient lieu de main-levée des cautions de soumission pour ces derniers.

Ampliations :

- ARMP ;
- Publication ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono.

Le Directeur Général,

  
Charles NDONGO